



FO Justice REÇU À L'ÉLYSÉE

COMMUNIQUÉ :

Le 16 mai 2023, une délégation nationale **FO Justice** a été reçue au palais de L'Élysée par les Conseillers Justice du président de la République et de la Première ministre.

Cette rencontre a été l'occasion pour **FORCE OUVRIÈRE** de rappeler l'urgence et la nécessité de voir se mettre en place nos revendications, pour faire suite aux annonces du garde des Sceaux et du ministre de la Fonction Publique, en faveur **d'une réforme d'envergure des Personnels pénitentiaires, avec le passage en catégorie B pour le CEA et en catégorie A pour le CDC.**



Nous avons rappelé, de manière factuelle, la situation inquiétante dans laquelle se trouve l'administration pénitentiaire : une surpopulation historique qui ne cesse de croître, de grandes difficultés de recrutement (plus de 700 emplois perdus en 2022), l'état de sous-effectif chronique en personnel dans la majorité des établissements, des compteurs d'heures supplémentaires suralimentés, **un été qui s'annonce des plus périlleux, et une incapacité à ouvrir de nouveaux établissements.**

Bref, une situation des plus alarmante !

- En effet, comment se passera cet été ?
- Quid des ouvertures des futurs établissements pénitentiaires sans personnels ?
- Comment répondre à un déficit de recrutement ?
- Par quel moyen et comment les personnels pénitentiaires pourront-ils retrouver de la reconnaissance et du pouvoir d'achat ?

► **La réponse est simple :**

LA MISE EN PLACE DU PROJET DE RÉFORME HISTORIQUE PORTÉ PAR FORCE OUVRIÈRE !!!

Sur ce point, nos interlocuteurs nous ont assuré de leur soutien et de l'engagement du président de la République, de Matignon, du ministère de la Justice ainsi que de la DAP.

Reste que les paroles n'engagent que ceux qui y croient, seuls les actes comptent !!!

Pour **FO Justice**, les paroles ont un sens et nous n'aurons de cesse de défendre l'intérêt des Personnels... **Jusqu'au bout s'il le faut !**



FO Justice a donc demandé que notre projet soit définitivement validé et gravé dans le marbre. **Il faut une annonce officielle dans les prochains jours.** Il en va de la crédibilité des annonces faites par les représentants de l'État à Agen et de la confiance des fonctionnaires pénitentiaires envers leur ministre de tutelle.

Dans la même veine revendicative, **FO Justice** a fait part à l'Élysée d'un projet porté par **FORCE OUVRIÈRE** auprès de la Première ministre quant à notre revendication de voir évoluer les conditions de départ en retraite sur 3 points :

- Le **déplafonnement de la bonification du 1/5^{ème}** afin de ne plus être bloqué à 5 ans de bonification.
- La **création d'une nouvelle bonification retraite** des Personnels actifs de l'administration pénitentiaire au statut de travailleur « horaires décalés ».
- La **prise en compte dans la durée des services actifs pour bénéficier d'un départ anticipé à la retraite des agents contractuels** et notamment pour les futurs « Surveillants adjoints ». Cette mesure était prévue dans la réforme des retraites, mais le Conseil Constitutionnel a indiqué au gouvernement qu'elle devait faire l'objet d'un texte séparé.

Ce projet est porté en collaboration avec nos homologues de la Police Nationale afin de faire front commun sur cette thématique ô combien cruciale.

Nous avons rappelé notre rejet de la réforme des retraites, qui est un élément supplémentaire à l'hémorragie du papy-boom qui s'annonce au sein des Personnels de surveillance. Seule une réforme statutaire pourrait retarder cette échéance en attendant de recruter.

Enfin, pendant cette entrevue, nous avons alerté nos interlocuteurs sur la situation des pieds de grille et du tassement des grilles des Personnels de l'administration pénitentiaire, en particulier celle des Personnels administratifs et leur rémunération afférente :

Les adjoints administratifs sont rémunérés au même indice pendant 12 ans, du 1^{er} au 8^{ème} échelon, ce qui ne correspond ni plus ni moins qu'au SMIC !

Pour **FO Justice**, ça n'est ni entendable ni acceptable. **FO Justice** a donc exigé l'ouverture de discussions rapides avec le ministère de la Fonction Publique afin de redonner du sens à la carrière des Personnels de l'administration pénitentiaire (surveillance, administratifs, techniques) et nous demandons que leur rémunération soit à la hauteur de l'investissement et du travail effectué par ces personnels indispensables au fonctionnement de l'administration pénitentiaire.

Nous avons conclu sur les annonces faites lors du PLF 2023, où une mesure indemnitaire était actée afin que les Personnels administratifs de la DAP ne soient plus amputés de l'IFSE au bénéfice de la PSS. Cette mesure, pourtant budgétisée, devait être mise en place au 1^{er} janvier 2023. **Il n'est pas concevable que cette revendication portée et obtenue par FO Justice reste aux oubliettes alors même qu'elle a été budgétée.**

Cette mesure de pouvoir d'achat ne doit nullement être remise en cause !

FO JUSTICE N'A DE CESSÉ DE FAIRE ÉVOLUER LE POUVOIR D'ACHAT ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES !!!

MALGRÉ L'INERTIE DE CERTAINS PRÉFÉRANT LE CLIENTÉLISME SYNDICAL !

FO Justice – le 17 mai 2023

2/2

